

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Procès-verbal est fait par le secrétaire adjoint de la correction de la résolution CM 2014-201 concernant une entente de service avec télécommunications de l'Est pour téléavertisseurs des pompiers du service incendie. L'extrait de résolution suivant :

[...]

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

- d'accepter les termes de l'entente avec Télécommunications de l'Est au montant de 57 266,40 \$ pour l'acquisition de 118 téléavertisseurs;
- d'autoriser le directeur général M. Mario Lavoie de signer une entente de service avec Télécommunications de l'Est de Matane;
- de prévoir l'acquisition des 118 téléavertisseurs au budget 2015.

est corrigé et remplacé par l'extrait suivant :

[...]

- d'autoriser le directeur général M. Mario Lavoie de signer une entente de service avec Télécommunications de l'Est de Matane pour l'utilisation de téléavertisseurs au montant de 822.30\$ par mois avant taxes et ce, sur une période de 5 ans à partir du 28 février 2015 ;
- de prévoir l'acquisition de 118 téléavertisseurs au budget 2015.

Signé à Amqui, ce treizième jour de mai 2015.

Joël Tremblay, secrétaire adjoint